



Département du Var

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION REGISTRE DES PERSONNES « VULNERABLES »

C.C.A.S.

Tél. : 04 94 70 00 07

E-mail : [accueil@mairie-aups.com](mailto:accueil@mairie-aups.com)

Adresse : Place Frédéric Mistral, 83630 Aups

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est l'interlocuteur privilégié des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Aussi le CCAS tient à jour un registre des personnes dites « fragiles » afin d'être plus réactif en cas de gestion de crise.

Pour permettre l'intervention ciblée des services du CCAS en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture, le CCAS met à jour un listing spécifique.

**Sont concernées par ce dispositif toutes personnes de 65 ans et plus, toutes les personnes reconnues inaptes, toutes les personnes reconnues handicapées.**

Pour de plus amples informations, vous pouvez appeler le **04 94 70 00 07** du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf le mercredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 12h

**Veuillez remplir ce coupon et le transmettre au CCAS**

Je souhaite être inscrit(e) sur le registre des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile (la demande peut être effectuée par vous, un représentant légal ou si vous êtes d'accord par une tierce personne (parent, médecin, voisin...)).

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Je suis né(e) le :** .....

Je vis en **seul**

Je vis en **couple**

Mon **adresse exacte** (y compris code d'accès) : .....

Mon numéro de téléphone **fixe** : .....

Mon numéro de téléphone **portable** : .....

Les coordonnées de **ma famille / aide à domicile** (nom, prénom, téléphone) :

**Signature :**

Le Règlement Général sur la protection des données à caractères personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 impose des règles strictes de protection des données à caractère personnel et de transparence à l'égard de leur titulaire. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le CCAS de la Mairie de Aups pour la finalité suivante : Gestion de l'inscription au registre des personnes vulnérables dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires internes à la Commune ainsi qu'au service de secours et à l'ARS, en cas de problématique majeure. Conformément à l'article R121-11du code de l'action sociale et des familles (CASF). Le formulaire (avec les données recueillies) sera conservé jusqu'au décès de la personne en cause ou jusqu'à sa demande de radiation du registre nominatif. Les informations figurants au registre nominatif sont confidentielles et modifiables. Elles peuvent être supprimer par vous à tout moment sur simple demande.

Le Règlement Général sur la protection des données à caractères personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 impose des règles strictes de protection des données à caractère personnel et de transparence à l'égard de leur titulaire. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le CCAS de la Mairie de Aups pour la finalité suivante : Gestion de l'inscription au registre des personnes vulnérables dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires internes à la Commune ainsi qu'au service de secours et à l'ARS, en cas de problématique majeure. Conformément à l'article R121-11du code de l'action sociale et des familles (CASF). Le formulaire (avec les données recueillies) sera conservé jusqu'au décès de la personne en cause ou jusqu'à sa demande de radiation du registre nominatif. Les informations figurants au registre nominatif sont confidentielles et modifiables. Elles peuvent être supprimer par vous à tout moment sur simple demande.